

MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 26 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six mai à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjoint - Mme GOUELLE - Mme LAMY - Mme LEFRANC - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - Mme DENAIS - M. BRETHON

Absents excusés : Mme LEROY - M. PAUL - M. COULOMBIER - Mme BINARD

Secrétaire de séance : M. FOURRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Nelly DENAIS, nouvelle conseillère municipale en remplacement de Monsieur Serge DESBISSONS, démissionnaire.

- Création de communes nouvelles : compte rendu des réunions (Avranches le 31 mars 2015 et Genêts le 22 avril 2015).

Monsieur le Maire fait part de la réunion organisée par la Sous-Préfecture à Avranches le 31 mars 2015, à laquelle de très nombreux élus de l'arrondissement ont participé.

Il rappelle les dispositions de la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, qui incite les communes à mutualiser leurs moyens en créant une commune nouvelle forte et vivante ; cette commune nouvelle aura la garantie du maintien de ses dotations.

Cette loi présente un intérêt certain pour notre commune. En effet, Sartilly joue un rôle de commune centre, et a réussi jusqu'à présent à maintenir un bassin de vie accueillant. Toutefois, avec la baisse importante des dotations et la perte du statut de chef-lieu de canton, nous ne pourrions pas poursuivre l'effort seuls.

Monsieur VILQUIN pense notamment aux écoles, en indiquant qu'il faudrait un projet commun avec les communes voisines et une mutualisation des moyens, afin de garder un pôle de proximité de qualité entre Avranches et Granville.

Monsieur BRETHON note l'intérêt du regroupement pour une plus grande justice fiscale.

Monsieur FOURRE prend l'exemple d'Isigny-le-Buat, qui a connu un développement important suite aux regroupements, ce qui n'a pas empêché chacune des communes membres de conserver son identité.

Monsieur LOUIS DIT GUERIN précise que nous avons intérêt à initier rapidement ce regroupement pour ne pas nous retrouver isolés.

Monsieur LUCAS indique que nous devons défendre nos entreprises et nos commerces en instaurant une réflexion avec les communes qui ont envie de se regrouper et qui attendent notre décision pour se positionner.

Monsieur le Maire précise que notre décision ne constitue pas pour autant un engagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un accord de principe pour engager la réflexion.

- **Accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) : choix de l'architecte.**

Monsieur le Maire présente les études réalisées par les deux architectes retenus lors du conseil municipal du 12 mai 2014 pour réaliser une étude concernant la mise en accessibilité de la mairie.

Les deux projets sont très différents. Tous deux permettraient aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux différents niveaux de la mairie, avec réorganisation des bureaux et installation d'un ascenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des bâtiments communaux du 20 mai, et accepte le projet proposé par le cabinet Desheulles-Jourdan, avec la construction d'un ascenseur à droite de la mairie, pour un coût estimé à 151 000 € HT.

- **Transport scolaire : convention relative à l'aménagement et l'entretien des points d'arrêt scolaire sur la commune (le bourg et le village La Ville).**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Conseil Départemental, proposant une convention relative à l'aménagement et l'entretien des points d'arrêt scolaire situés à Le Bourg et La Ville. Pour ce dernier, Monsieur le Maire précise que quatre enfants sont concernés, la mairie devant prendre à sa charge 25 % du coût de ce deuxième point d'arrêt (La Ville), soit 5 344.63 € HT estimés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il faut conserver et sécuriser les points d'arrêt scolaire, accepte à l'unanimité le principe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le département.

- **Demande de mise en place d'une terrasse Rue des Halles par M. Maniguet.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MANIGUET, propriétaire du Vincennes, demandant l'autorisation d'installer une terrasse en face de son café de l'autre côté de la rue pour la période estivale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, cette demande avait été refusée par crainte d'une gêne importante pour la circulation et le stationnement, à cause des travaux dans la salle des conférences et le surcroît de circulation avec la venue des Jeux Equestres Mondiaux.

Le conseil municipal, après réflexion, considérant que la terrasse se trouverait sous les fenêtres des locataires de la salle des conférences, souhaite connaître leur avis avant de prendre une décision. Par conséquent, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à les rencontrer et décide de reporter la question au prochain conseil.

- **Compte rendu de la commission culture - communication du 18 mai.**

Monsieur LUCAS distribue une synthèse des travaux de la commission, qu'il commente. Deux propositions de la commission sont soumises au vote du conseil :

- la convention pour l'année scolaire 2015/2016 avec la compagnie Skald comprenant 2 représentations d'un conte musical pour les écoliers, 30 h d'accompagnement pédagogique et 1 représentation d'un spectacle grand public avec entrée gratuite pour un coût de 5 749,75 €,
- le maintien à 12 pages du prochain bulletin municipal dont la parution est prévue début octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Pour conclure, Monsieur LUCAS invite les membres du conseil à promouvoir la Fête de la Musique, organisée le samedi 20 juin par le comité d'action culturelle.

- **Compte rendu de la commission des bâtiments communaux du 20 mai.**

Monsieur VILQUIN informe le conseil que le logement situé Rue du Manoir sera loué au 1er juin pour 420 €/mois, et le logement au 1er étage de l'ancienne perception sera loué également au 1er juin pour 490 €/mois.

La livraison des vestiaires est retardée en octobre à cause des intempéries.

La nouvelle classe ne sera pas prête pour la rentrée. La classe sera donc installée provisoirement dans la salle de gymnastique.

- **Questions diverses.**

Madame DENAIS souhaite avoir quelques précisions sur l'état d'avancement des travaux sur les terrains de football ainsi qu'un éclaircissement sur le coût de ces travaux pour la commune. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOURRE, qui a suivi le dossier.

Considérant que Madame DENAIS assiste pour la première fois au conseil municipal, Monsieur FOURRE rappelle l'historique des faits depuis l'accueil de l'épreuve d'endurance des Jeux Equestres Mondiaux le 28 août 2014. La Commune et la Communauté de Communes avaient mis à disposition gratuitement les terrains et les locaux (salle culturelle et salle des sports) pour l'organisation de ces épreuves. Les organisateurs s'étant engagés à remettre les lieux dans leur état initial, un état des lieux avec huissier avait été réalisé avant et après les Jeux. Il n'y avait rien à signaler pour les locaux, par contre il n'en était pas de même pour les terrains, qui ont subi des tassements importants suite aux intempéries des jours précédant les Jeux, augmentant ainsi les difficultés pour les travaux de remise en état. Par ailleurs, le prestataire mandaté par le Comité d'Organisation n'a pas donné suite à ses engagements, malgré les relances. Début novembre, un autre paysagiste a été choisi par le Comité d'Organisation pour réaliser les travaux de remise en état.

L'entreprise paysagiste RATEL est intervenue au mois de mars pour les premiers travaux et, très vite, il est apparu que les prestations retenues par le Comité d'Organisation ne correspondaient pas à une parfaite remise en état des sols. Une rencontre a eu lieu sur les terrains avec le Directeur des Jeux et, après constat, celui-ci a refusé de financer un apport de

sable et de terre complémentaire, pourtant préconisé par le paysagiste. Il a également refusé certains travaux de clôtures et barrières.

La commune se doit aujourd'hui de financer ces travaux pour rendre des terrains en bon état à leurs utilisateurs (Club de Football et Club Hippique). La dépense s'élève à environ 26 000 € HT.

Monsieur FOURRE propose qu'un courrier soit adressé à Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président de la Région et Président des Jeux Equestres Mondiaux 2014, pour lui faire part de notre mécontentement, en lui rappelant que l'organisation des Jeux s'était engagée à ce que les contribuables de Sartilly ne supportent pas les dépenses liées à l'accueil des Jeux Equestres Mondiaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.